



PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Compte-rendu synthétique de réunion

<b>OBJET DE LA RÉUNION</b>	<b>Schéma régional des carrières Comité technique n°2</b>	<b>Version projet</b>
Diffusion	Document public	
Rédacteur	DREAL- E.Conan (PRICAE) <a href="mailto:scara@developpement-durable.gouv.fr">scara@developpement-durable.gouv.fr</a>	
Date de la réunion	19/09/17	
Lieu de la réunion	Préfecture de région / SGAR	
Résumé	Ce deuxième comité technique a permis de faire un point global sur le calendrier des différents travaux techniques déjà lancés et ceux prévus. Le BRGM a présenté les travaux relatifs aux ressources primaires. Un point sur les travaux relatifs à l'approvisionnement (besoins de territoires) a été fait. En s'appuyant sur 4 exemples d'aires urbaines de tailles variées (Clermont, SCOT BUCOPA, Chamonix-Mont Blanc, Thizy), la DREAL et l'UNICEM ont présenté des situations territoriales contrastées : territoires consommateurs dépendants, évolution des conditions d'approvisionnement dans l'espace et dans le temps. Un prochain comité technique se tiendra en début d'année prochaine pour préparer le premier comité de pilotage prévu en mars 2018.	
Documents joints	Feuille d'émargement de la séance (annexe) Liste des travaux thématiques identifiés Liste des livrables réglementaires du schéma (R.515-2 et 3)	

**PARTICIPANTS :**

Voir liste d'émargement

**ORDRE DU JOUR COMMUNIQUE :**

1. Valider le compte-rendu du comité technique du 24 mai ;
2. Approfondir la question de la territorialisation du schéma régional des carrières. Il s'agira ainsi d'apprécier par l'exemple une méthode d'approche d'un territoire autour de son approvisionnement dans le temps et de ses enjeux ;
3. Préparer l'ordre du jour du premier comité de pilotage plénier.

## **Introduction**

Monsieur Guy LEVI, Secrétaire Général aux Affaires Régionales, introduit la séance. Les grandes lignes du compte-rendu du premier COTECH du 24/05/17 sont rappelées. La question de la territorialisation devait être creusée ainsi que la conciliation des carrières avec l'agriculture, l'habitat...

Le support de présentation sera diffusé par courriel aux participants du GT.

## **1- GT en cours et planification des travaux**

La DREAL rappelle les différents thèmes techniques de travail ainsi que les animateurs associés lorsqu'ils ont pu être mobilisés. Ils sont organisés en groupes de travail (GT) :

- ressources primaires ;
- ressources secondaires (recyclage) ;
- approvisionnement (besoins/transports) ;
- aménagement-urbanisme ;
- enjeux environnementaux.

Si tous ont été identifiés, leur avancement a été priorisé autour des ressources et des besoins. Ces deux thèmes constituent en effet un socle d'information important pour pouvoir aborder ensuite les autres thèmes. Les autres GT seront réactivés voire constitués sur la fin de l'année ou le début de l'année 2018.

Ainsi les premiers livrables des GT ressources et besoins sont attendus pour la fin du premier semestre 2018. Les premiers rendus des autres GT s'étaleront sur le second semestre 2018 voire début 2019.

- *La Chambre régionale d'agriculture signale qu'elle n'a pas reçu de convocation pour ces groupes de travail, en particulier aménagement, et demande comment être membre de ces groupes ?*

Le contenu des GT et surtout leur forme ne sont pas figés. Les premiers rendez-vous affichés dans le diaporama correspondent par exemple à des entretiens d'amorce. Pour le thème urbanisme, il s'agissait de participer à un évènement organisé par la FédéSCOT et d'échanger de manière ouverte sur les attentes de ces parties prenantes. Il s'est ainsi avéré qu'il était nécessaire d'avancer suffisamment les travaux d'analyse territoriale pour revenir ultérieurement avec ce type de contenu sur un format de GT plus formalisé.

→ à la demande des participants, une fiche descriptive du contenu projeté des GT sera diffusée avec le compte-rendu du COTECH afin de pouvoir faire remonter les candidatures.

## **2. GT ressources – point sur la méthode**

Le BRGM est en charge de l'animation du GT ressources primaires. Emilie Vanoudheusden présente l'état d'avancement de ces travaux.

Il s'agit dans un premier temps d'identifier des ressources minérales disponibles dans la région et les usages qui en sont faits. Ce travail est basé sur la lithologie observée à l'échelle de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Les données existantes sont complétées par de nouvelles cartes harmonisées à l'échelle des départements d'ex Auvergne dans un premier temps, puis à l'échelle de la région dans un deuxième temps. Il convient notamment d'appliquer cette méthode à la carte existante pour ex Rhône-Alpes.

Les ressources sont ainsi classées en 3 niveaux :

- ressource disponible : lithologie confirmée par la présence d'une carrière en activité
- ressource potentielle : lithologie présente mais absence de carrière en activité confirmant la disponibilité de la ressource
- absence de ressource : pas de lithologie pour cette ressource.

Les cartes sont en cours d'achèvement pour les usages granulats. Le même travail sera réalisé pour les autres usages (industriels et ornementaux).

Il reste à conduire ensuite le travail d'identification des gisements, en particulier les gisements d'intérêt national et régional. Un gisement correspond à une ressource effectivement exploitable.

La carte des ressources est présentée à titre d'exemple à l'échelle de l'aire urbaine de Clermont-Ferrand.

- *Y'a-t-il une notion de qualité des matériaux extraits dans ces cartes de ressources ?*

Les cartes des ressources ont vocation à être pérennes, elles sont purement lithologiques. Les données héritées des anciens schémas peuvent parfois prendre en compte des études spécifiques sur la ressource qui ont pu être conduites par le passé (voir études visées dans les SDC).

Les cartes des ressources ne prennent pas en compte la notion d'exploitabilité de la ressource liée à ses propres caractéristiques (accessibilité, qualité...) ou aux enjeux d'occupation de l'espace qui s'y appliquent. On parle dans ce cas de gisements. L'analyse sur les gisements sera conduite en 2018.

### 3. GT besoins en matériaux – méthodologie envisagée

#### Quelle méthode d'approche ?

Dans un premier temps, les travaux se sont concentrés sur les volumes les plus importants que constituent les granulats.

La DREAL constate que ce sujet concerne des donneurs d'ordres intervenant à des degrés divers dans la consommation de matériaux : directement pour la construction et l'entretien des routes ou des bâtiments, indirectement par la planification.

A l'échelle des 12 départements, les interlocuteurs sont d'autant plus nombreux. Il s'avère aussi difficile de bien prendre en compte à une si grande échelle des facteurs d'influences tels que le tourisme dans la construction, le très fort dynamisme de territoire, les cahiers des charges propres aux différents donneurs d'ordres, les transports pour l'approvisionnement local...

Outre les difficultés à identifier les besoins actuels, il faudra les projeter dans un futur à 12 ans pour le schéma.

Ainsi, il est proposé d'adopter une évaluation des besoins régionaux en 3 temps :

- 1- élaborer une méthode sur la base de données pertinentes et disponibles ;
- 2- échanger avec les acteurs locaux sur quelques zones aux profils choisis, à titre de tests ;
- 3- retranscrire pour une généralisation possible à l'ensemble des zones (sans viser l'exhaustivité à l'échelle du schéma)

La maille retenue est celle des aires urbaines de l'INSEE. Elle permet de valoriser les données disponibles à l'échelle d'un territoire aux contours définis et pour lesquels des projections dans le temps peuvent être réalisés.

Concernant les zones de test, on constate qu'une quinzaine de grands pôles regroupent près de 80 % de la population . La région comporte toutefois l'ensemble des types de pôles (petits, moyens, grands). La carte des aires urbaine de la région est présentée en séance.

L'échantillonnage comprend ainsi 4 zones test :

- grand pôle : aire urbaine de Clermont (63) ;
- sous-zone d'un grand pôle : SCOT du BUCOPA (01) ;
- moyen pôle + zone de montagne : Chamonix Mont Blanc (74) ;
- petite aire urbaine, plus isolée : Thizy (69) ;

Les échanges avec les acteurs locaux permettront d'affiner les données et les approches sur ces typologies test. Pour quelques zones urbaines particulièrement consommatrices (Lyon, Grenoble...) cette démarche sera poursuivie. C'est bien la représentativité qui est recherchée plutôt que l'exhaustivité.

#### Scénarios mis en place pour les territoires et déclinaison sur les territoires test : des situations contrastées.

L'illustration des données disponibles sur l'adéquation ressources-besoins pour ces 4 territoires test est présentée par l'UNICEM. La présentation est illustrée par des cartes de synthèse réalisées par la DREAL. Il s'agit de document de travail encore soumis à des vérifications. Elles représentent dans et autour de l'aire urbaine considérée :

- la production déclarée par les carrières de granulats en 2015 (GEREP) ;
- les capacités maximales de production des carrières de granulats et leur évolution tenant compte des fermetures programmées des carrières.

La zone de chaleur correspond à une zone de chalandise de 20 km rayonnant autour de la carrière.

En introduction, l'UNICEM rappelle quelques ordres de grandeur des besoins en granulats pour différents projets. La part liée au terrassement et aux réseaux est souvent oubliée car peu visible. A titre d'exemple :

- maison individuelle de plain-pied avec sous-solde 100 m<sup>2</sup> : 200 tonnes dont 40 % pour terrassement et réseaux ;
- chalet en bois en montagne de 100 m<sup>2</sup> : 400 tonnes dont 60 % pour terrassement et réseaux ;
- 10 appartements de 80 m<sup>2</sup> (béton) : 1650 tonnes dont 15 % pour le terrassement et les réseaux.

En moyenne nationale, les besoins se répartissent comme suit :

30 à 35 % en bâtiment et génie civil (45 000 maisons et appartements, 2,8 millions de m<sup>2</sup> de locaux et bâtiments et entretien du parc existant)

10 à 15 % en couches de roulement de routes et parkings

50 à 60 % en terrassements et VRD (voirie réseaux divers)

L'analyse des scénarios se base :

→ pour les besoins, sur la consommation annuelle moyennée sur les 12 dernières années rapportée à la population de l'aire considérée avec une réduction annuelle des besoins de -0,35 % (liés aux progrès techniques et en matière de recyclage constatés par la profession au cours des 20 dernières années) déclinée en 2 scénarios, soit sur la base d'un maintien soit sur celle d'une augmentation de la population (données profession).

→ pour la production, sur les capacités maximales de production des carrières dans le périmètre de l'aire considérée (donnée S3IC/GEREP)

Les données sur le recyclage sont en cours de mise à jour par la CERC dans le cadre de l'élaboration du plan régional déchets . Cela concerne plus particulièrement les déchets du BTP. Ces informations permettront de mettre à jour des

données quantitatives et l'emplacement des lieux de production de cette ressource secondaire. Les résultats sont attendus par la Région d'ici la fin de l'année. Dans cette attente, ce sont les données des enquêtes réalisées entre 2011 et 2015 qui sont utilisées.

#### Aire urbaine de Clermont :

En 2022, le territoire n'est plus en mesure de répondre à ses propres besoins.

Deux principaux bassins de productions sont présents au nord de l'aire et à l'est. La zone de production est très réduite en 2019 et disparaît en 2022.

L'UNICEM estime que les capacités de production ne pourraient pas être reconstituées avant 2025 par accroissement de la capacité des sites existants, voire en 2028 s'il faut ouvrir de nouvelles carrières

#### Cas du SCOT du BUCOPA :

La consommation moyenne annuelle par habitant est de 13 tonnes (contre 7 tonnes pour Clermont). Cette valeur est liée à la présence de site industriels de transformation des granulats (préfabriqué, centrales d'enrobage, BPE...).

Les flux excédentaires partent vers Lyon, Bourg-en-Bresse et le franco-genevois principalement sous la forme de bétons. Dès 2023 la capacité de production ne permet plus de répondre aux besoins identifiés.

#### Moyen pôle de Chamonix Mont Blanc :

Aucune ressource primaire locale issue de carrières n'existe sur ce territoire. Seulement des ressources secondaires locales issues d'autorisations IOTA (loi sur l'eau). La profession considère que ce secteur est pauvre en gisement malgré la présence de ressources. Les matériaux sont importés et les deux carrières les plus proches n'offrent pas une capacité suffisante pour pouvoir alimenter le pôle.

#### Petit pôle de Thizy

Il n'y a pas non plus de carrière dans l'aire. Toutefois, elle est comprise dans la zone de chalandise d'autres carrières de proximité.

- *Quelles sont les carrières prise en compte dans ces scénarios ?*

Les carrières de granulats prises en compte dans cette analyse sont celles de l'aire urbaine, et ce dans un souci de proximité production/consommation. Les cartographies permettent cependant d'identifier le contexte dans lequel elles se trouvent (proximité avec d'autres bassins de production).

Selon la taille de l'aire considérée, il n'est pas exclu d'aboutir à des redécoupages de l'aire de consommation ou à des élargissements pour mieux en cerner la logique d'approvisionnement. Ces tests devraient permettre d'apprécier l'échelle appropriée à l'analyse.

- *Pourquoi les graphiques montrent-ils une capacité de production des carrières supérieure à la courbe des besoins identifiés ?*

Les capacités de production représentées correspondent au cumul des capacités maximales de production des carrières considérées. Les carrières ne sont généralement pas dimensionnées pour fonctionner constamment à leur capacité maximale.

- *Qu'en est-il des matériaux industriels ? Comment seront-ils abordés ?*

Les matériaux industriels ne répondent pas aux mêmes circuits d'approvisionnement et les ressources sont généralement de moins grande envergure. C'est donc un travail différent à conduire, notamment dans le cadre de l'identification des gisements d'intérêt national et régional (test en PACA en cours). Ce travail est prévu pour début 2018 avec des zooms plus spécifiques (gypse, chaux et ciment, argiles, pouzzolane...)

- *L'échéance du schéma est fixée à 2020 pour 12 ans, mais est-il possible d'examiner les territoires avec un pas de temps plus long ?*

Les outils et la méthodologie présentés devraient le permettre. Toutefois, les résultats présentés montrent que les difficultés d'approvisionnement en matériaux se présentent dans un pas de temps relativement court, et en tout état de cause avant 12 ans (voir le cas de Clermont).

- FédéSCOT/SEPAL signale que la construction sur le bassin lyonnais sera plutôt de l'ordre de 10 000 logements par an. Il faudra être vigilant sur les ressources pour savoir où se trouvent les greniers à cailloux, en particulier pour les métropoles.

- *Quelle forme prendront les livrables ?*

La réglementation (article R515-2 et 3) fixe un certain nombre de livrables. Pour ce qui est de la communication vers les SCOT, ce n'est pas encore défini. Il y a déjà un intérêt exprimé pour une carte des gisements potentiels à réserver à moyen/long terme, et pour des orientations écrites de façon à être facilement intégrées par les SCOT.

[→ un tableau récapitulatif des livrables réglementaire est fourni en annexe à ce compte-rendu]

- *Sur le recyclage, comment atteindre les objectifs fixés à l'État et aux collectivités en technique routière par la loi TECV (L.514-1 CE et [article 79](#) de la LOI n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte) ?*

Ce point concerne le plan déchet régional et le schéma régional des carrières au sens où le recyclage et le réemploi directement sur site permettent une gestion économe de la ressource tout en limitant les quantités de déchets stockées. L'utilisation en remblaiement dans les carrières permet d'ailleurs généralement de valoriser une partie de ces déchets.

L'UNICEM rappelle que les carriers sont acteurs du recyclage et estime que 25 % de matériaux recyclés sont utilisés dans la construction. Cela représenterait environ 70 % de la déconstruction.

Le CEREMA présente l'action qu'il anime dans le cadre du schéma. Elle vise à identifier les ressources secondaires disponibles en complément des travaux de la Région (CERC) pour les déchets du BTP. Il s'agit des laitiers sidérurgiques, des mâchefers de déchets non dangereux, des schistes, de micro-gisement des sables de fonderie, de sédiments de dragage. Les grands projets, source d'importants déblais, seront pris en compte : A45, anneau des sciences, Lyon-Turin...

Le CEREMA précisera les usages et le cadre pour lesquels ils peuvent se substituer aux matériaux de carrières.

Des actions en faveur du recyclage et du réemploi pourront être identifiées conjointement afin d'atteindre les objectifs fixés par la loi TECV.

### ***Suites – agenda général***

Les informations seront transmises par courriel aux participants dans l'attente d'une information via le site internet de la DREAL.

Un nouveau COTECH sera organisé avec une cible au premier trimestre 2018 avant le lancement d'un comité de pilotage au deuxième trimestre. Le comité de pilotage au sens de l'article R.515-4 du code de l'environnement se déroulerait sur une journée avec une participation élargie par rapport au format COTECH.

Annexe :

Feuille d'émargement